



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) surfaciques

France métropolitaine hors Corse

Notice d'information du territoire

« Doubs - Territoire de Belfort »

Campagne 2023

Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) constituent un des outils majeurs de l'architecture environnementale de la politique agricole commune (PAC) pour :

- Accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à des enjeux environnementaux identifiés à l'échelle des territoires ;
- Maintenir des pratiques favorables sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition ou d'évolution vers des pratiques moins vertueuses.

Les MAEC concourent ainsi pleinement à l'accompagnement des systèmes d'exploitation dans la voie de la performance économique, environnementale et sociale et dans leur projet de transition agro-écologique.

Cette notice présente l'ensemble des MAEC proposées sur le territoire « Doubs - Territoire de Belfort » au titre de la campagne PAC 2023. **Lisez cette notice attentivement avant de remplir votre demande d'engagement en MAEC.**

En complément, vous pouvez consulter la notice nationale d'information sur les MAEC et les aides à l'agriculture biologique pour la programmation PAC 2023-2027, disponible sous Télépac¹.

Les bénéficiaires de MAEC doivent respecter, comme pour les autres aides de le PAC, les exigences de la conditionnalité présentées et expliquées dans les différentes fiches conditionnalité qui sont à votre disposition sous Télépac.

¹ <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr>

1 PÉRIMÈTRE DU TERRITOIRE « DOUBS - TERRITOIRE DE BELFORT » ET CONDITIONS D'ACCÈS AUX MAEC

Communes du territoire :

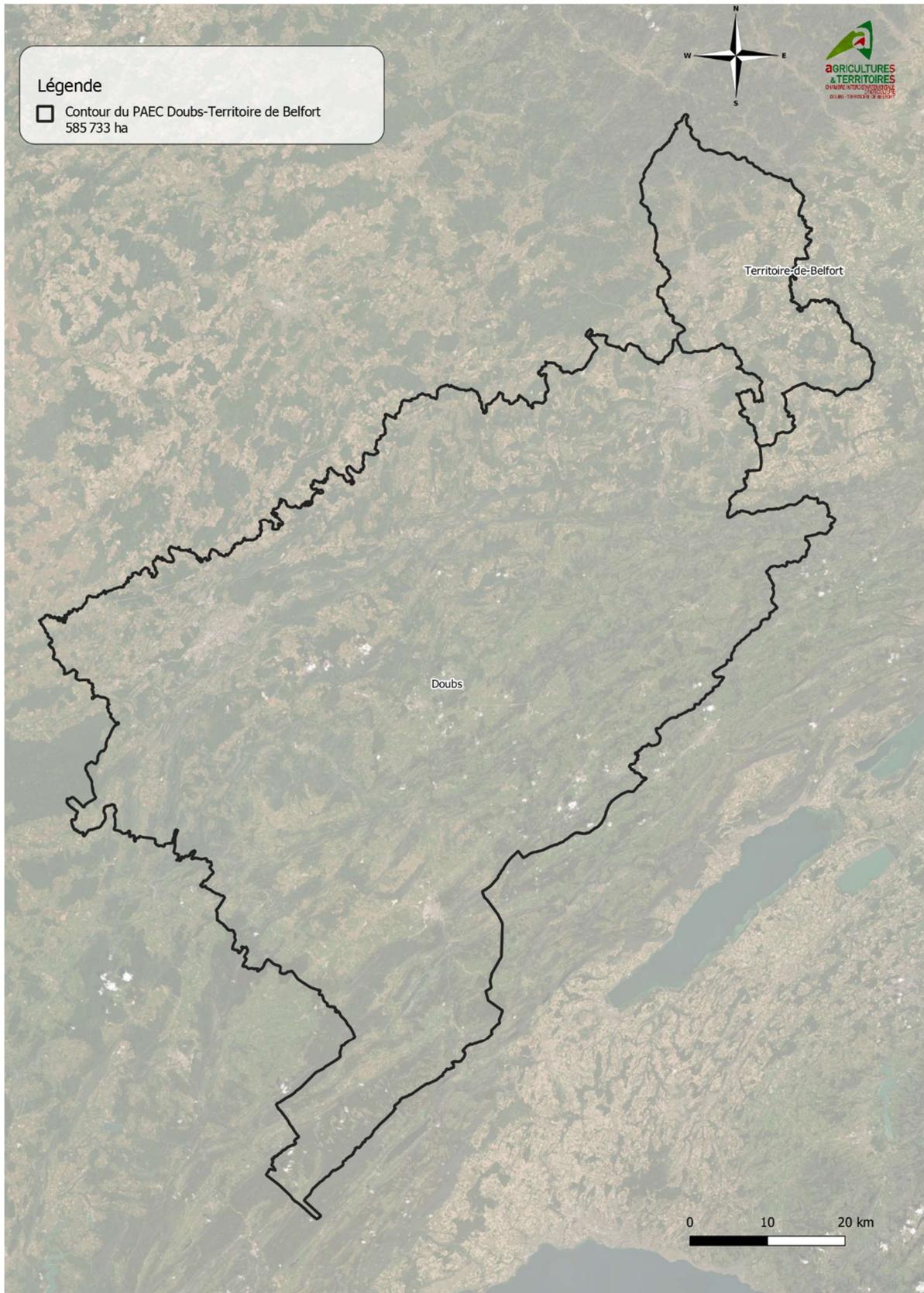
- Abbans-Dessous
- Abbans-Dessus
- Abbenans
- Abbévillers
- Accolans
- Adam-lès-Passavant
- Adam-lès-Vercel
- Aibre
- Aïssey
- Allenjoie
- Les Alliés
- Allondans
- Amagney
- Amancey
- Amathay-Vésigneux
- Amondans
- Anteuil
- Appenans
- Arbouans
- Arc-et-Senans
- Arcey
- Arçon
- Arc-sous-Cicon
- Arc-sous-Montenot
- Aubonne
- Audeux
- Audincourt
- Autechaux
- Autechaux-Roide
- Les Auxons
- Avanne-Aveney
- Avilley
- Avoudrey
- Badevel
- Bannans
- Le Barboux
- Bart
- Bartherans
- Battenans-les-Mines
- Battenans-Varin
- Baume-les-Dames
- Bavans
- Belfays
- Le Bélieu
- Belleherbe
- Belmont
- Belvoir
- Berche
- Berthelange
- Besançon
- Bethoncourt
- Beure
- Beutal
- Bians-les-Usiers
- Bief
- Le Bizot
- Blamont
- Blarians
- Blussangeaux
- Blussans
- Bolandoz
- Bondeval
- Bonnal
- Bonnay
- Bonnétage
- Bonnevaux
- La Bosse
- Bouclans
- Boujailles
- Bourguignon
- Bournois
- Boussières
- Bouverans
- Braillans
- Branne
- Breconchaux
- Bremondans
- Brères
- Les Bréseux
- La Bretenièrre
- Bretigney
- Bretigney-Notre-Dame
- Bretonvillers
- Brey-et-Maison-du-Bois
- Brognard
- Buffard
- Bugny
- Bulle
- Burgille
- Burnevillers
- Busy
- By
- Byans-sur-Doubs
- Cademène
- Cendrey
- Cernay-l'Église
- Cessey
- Chaffois
- Chalèze
- Chalezeule
- Chamesey
- Chamesol
- Champagney
- Champlive
- Champoux
- Champvans-les-Moulins
- Chantrans
- Chapelle-des-Bois
- Chapelle-d'Huin
- Charmauvillers
- Charmoille
- Charnay
- Charquemont
- Chassagne-Saint-Denis
- Châteauvieux-les-Fossés
- Châtelblanc
- Châtilion-Guyotte
- Châtilion-le-Duc
- Chauenne
- Les Terres-de-Chaux
- La Chaux
- Chaux-lès-Passavant
- Chaux-Neuve
- Chay
- Chazot
- Chemaudin et Vaux
- La Chenalotte
- Chenecey-Buillon
- Chevigney-sur-l'Ognon
- Chevigney-lès-Vercel
- La Chevillotte

- Chevroz
- Chouzelot
- Cléron
- Pays-de-Clerval
- La Cluse-et-Mijoux
- Colombier-Fontaine
- Les Combes
- Consolation-Maisonnettes
- Corcelles-Ferrières
- Corcelle-Mieslot
- Corcondray
- Côtebrune
- Courcelles-lès-Montbéliard
- Courcelles
- Courchapon
- Cour-Saint-Maurice
- Courtefontaine
- Courtetaim-et-Salans
- Courvières
- Crosey-le-Grand
- Crosey-le-Petit
- Le Crouzet
- Crouzet-Migette
- Cubrial
- Cubry
- Cusance
- Cuse-et-Adrisans
- Cussey-sur-Lison
- Cussey-sur-l'Ognon
- Dambelin
- Dambenois
- Dammartin-les-Templiers
- Dampierre-les-Bois
- Dampierre-sur-le-Doubs
- Dampjoux
- Damprichard
- Dannemarie
- Dannemarie-sur-Crète
- Dasle
- Deluz
- Désandans
- Déservillers
- Devecey
- Dommartin
- Dompierre-les-Tilleuls
- Dompriel
- Doubs
- Dung
- Durnes
- Échay
- Échenans
- Échevannes
- École-Valentin
- Les Écorces
- Écot
- L'Écouvotte
- Écurcey
- Émagny
- Épenouse
- Épenoy
- Épeugney
- Esnans
- Étalans
- Éternoz
- Étouvans
- Étrabonne
- Étrappe
- Étray
- Étupes
- Évillers
- Exincourt
- Eysson
- Faimbe
- Fallers
- Ferrières-le-Lac
- Ferrières-les-Bois
- Fertans
- Fesches-le-Châtel
- Fessevillers
- Feule
- Les Fins
- Flagey
- Flagey-Rigney
- Flangebouche
- Fleurey
- Fontain
- Fontaine-lès-Clerval
- Fontenelle-Montby
- Les Fontenelles
- Fontenotte
- Fourbanne
- Fourcatier-et-Maison-Neuve
- Fourg
- Les Fourgs
- Fournet-Blancheroche
- Frambouhans
- Franey
- Franois
- Frasne
- Froidevaux
- Fuans
- Gellin
- Gémonval
- Geneuille
- Geney
- Gennes
- Germéfontaine
- Germondans
- Gevresin
- Gilley
- Glamondans
- Glay
- Glère
- Gondenans-Montby
- Gondenans-les-Moulins
- Gonsans
- Gouhelans
- Goumois
- Goux-lès-Dambelin
- Goux-les-Usiers
- Goux-sous-Landet
- Grand-Charmont
- Grand'Combe-Châteleu
- Grand'Combe-des-Bois
- Grandfontaine
- Fournets-Luisans
- Grandfontaine-sur-Creuse
- La Grange
- Granges-Narboz
- Les Grangettes
- Les Gras
- Le Gratteris
- Grosbois
- Guillon-les-Bains
- Guyans-Durnes
- Guyans-Vennes
- Hauterive-la-Fresse
- Hérimoncourt
- L'Hôpital-du-Grosbois
- L'Hôpital-Saint-Lieffroy
- Les Hôpitaux-Neufs
- Les Hôpitaux-Vieux
- Houtaud
- Huanne-Montmartin

- Hyémondans
- Hyèvre-Magny
- Hyèvre-Paroisse
- Indevillers
- L'Isle-sur-le-Doubs
- Issans
- Jallerange
- Jougne
- Labergement-Sainte-Marie
- Villers-le-Lac
- Laire
- Laissey
- Lanans
- Landresse
- Lantenne-Vertière
- Lanthenans
- Larnod
- Laval-le-Prieuré
- Lavans-Quingey
- Lavans-Vuillafans
- Lavernay
- Laviron
- Levier
- Liebvillers
- Liesle
- Lizine
- Lods
- Lombard
- Lomont-sur-Crête
- Longechaux
- Longemaison
- Longeville-lès-Russey
- Longeville-sur-Doubs
- Longeville
- La Longeville
- Longevilles-Mont-d'Or
- Loray
- Lougres
- Le Luhier
- Luxiol
- Magny-Châtelard
- Maîche
- Maisons-du-Bois-Lièremont
- Malans
- Malbrans
- Malbuisson
- Malpas
- Mamirolle
- Mancenans
- Mancenans-Lizerne
- Mandeuve
- Marchaux-Chaudefontaine
- Marvelise
- Mathay
- Mazerolles-le-Salin
- Médière
- Le Mémont
- Mercey-le-Grand
- Les Monts-Ronds
- Mérey-Vieilley
- Mésandans
- Meslières
- Mesmay
- Métabief
- Miserey-Salines
- Moncey
- Moncley
- Mondon
- Montagney-Servigney
- Montancy
- Montandon
- Montbéliard
- Montbéliardot
- Montbenoît
- Mont-de-Laval
- Mont-de-Vougney
- Montécheroux
- Montenois
- Montfaucon
- Montferrand-le-Château
- Montflovin
- Montgesoye
- Montivernage
- Montjoie-le-Château
- Montlebon
- Montmahoux
- Montperreux
- Montrond-le-Château
- Montussaint
- Morre
- Morteau
- Mouthe
- Le Moutherot
- Mouthier-Haute-Pierre
- Myon
- Naisey-les-Granges
- Nancray
- Nans
- Nans-sous-Sainte-Anne
- Narbief
- Neuchâtel-Urtière
- Les Premiers Sapins
- Noël-Cerneux
- Noirefontaine
- Noironte
- Nommay
- Novillars
- Ollans
- Onans
- Orchamps-Vennes
- Orgeans-Blanchefontaine
- Ornans
- Orsans
- Orve
- Osse
- Osselle-Routelle
- Ougney-Douvot
- Ouhans
- Ouvans
- Oye-et-Pallet
- Palantine
- Palise
- Paroy
- Passavant
- Passonfontaine
- Pelousey
- Péseux
- Pessans
- Petite-Chaux
- Pierrefontaine-lès-Blamont
- Pierrefontaine-les-Varans
- Pirey
- Placey
- Plaimbois-du-Miroir
- Plaimbois-Vennes
- Les Plains-et-Grands-Essarts
- La Planée
- Le Val
- Pompierre-sur-Doubs
- Pontarlier
- Pont-de-Roide-Vermondans
- Les Pontets
- Pont-les-Moulins
- Pouilley-Français

- Pouilley-les-Vignes
- Pouligney-Lusans
- Présentevillers
- La Prétière
- Provençère
- Puessans
- Pugey
- Le Puy
- Quingey
- Rahon
- Rancenay
- Randevillers
- Rang
- Raynans
- Recologne
- Reculfoz
- Rémondans-Vaivre
- Remoray-Boujeons
- Renédale
- Rennes-sur-Loue
- Reugney
- Rigney
- Rignosot
- Rillans
- La Rivière-Drugeon
- Rochejean
- Roche-lez-Beaupré
- Roche-lès-Clerval
- Roches-lès-Blamont
- Rognon
- Romain
- Ronchaux
- Rondefontaine
- Roset-Fluans
- Rosières-sur-Barbèche
- Rosureux
- Rougemont
- Rougemontot
- Rouhe
- Roulans
- Ruffey-le-Château
- Rurey
- Le Russey
- Sainte-Anne
- Saint-Antoine
- Sainte-Colombe
- Saint-Georges-Armont
- Saint-Gorgon-Main
- Saint-Hilaire
- Saint-Hippolyte
- Saint-Juan
- Saint-Julien-lès-Montbéliard
- Saint-Julien-lès-Russey
- Sainte-Marie
- Saint-Maurice-Colombier
- Saint-Point-Lac
- Sainte-Suzanne
- Saint-Vit
- Samson
- Sancey
- Saône
- Saraz
- Sarrageois
- Saules
- Sauvagny
- Scey-Maisières
- Séchin
- Seloncourt
- Semondans
- Septfontaines
- Serre-les-Sapins
- Servin
- Silley-Amancey
- Silley-Bléfond
- Sochaux
- Solemont
- Sombacour
- La Sommette
- Soulce-Cernay
- Sourans
- Soye
- Surmont
- Taillecourt
- Tallans
- Tallenay
- Tarcenay-Foucherans
- Thiébouhans
- Thise
- Thoraise
- Thulay
- Thurey-le-Mont
- Torpes
- Touillon-et-Loutelet
- La Tour-de-Sçay
- Tournans
- Trépot
- Tressandans
- Tréwillers
- Trouvans
- Urtière
- Uzelle
- Vaire
- Valdahon
- Val-de-Roulans
- Valentigney
- Valleroy
- Valonne
- Valoreille
- Vandoncourt
- Vaucluse
- Vauclusotte
- Vaudrivillers
- Vaufrey
- Vaux-et-Chantegrue
- Velesmes-Essarts
- Vellerot-lès-Belvoir
- Vellerot-lès-Vercel
- Vellefans
- Venise
- Vennans
- Vennes
- Vercel-Villedieu-le-Camp
- Vergranne
- Verne
- Vernierfontaine
- Vernois-lès-Belvoir
- Le Vernoy
- Verrières-de-Joux
- La Vèze
- Vieilley
- Viéthorey
- Vieux-Charmont
- Villars-lès-Blamont
- Villars-Saint-Georges
- Villars-sous-Dampjoux
- Villars-sous-Écot
- Les Villedieu
- Ville-du-Pont
- Villeneuve-d'Amont
- Villers-Buzon
- Villers-Chief
- Villers-Grélot
- Villers-la-Combe
- Villers-Saint-Martin

- Villers-sous-Chalamont
- Voillans
- Voires
- Vorges-les-Pins
- Voujeaucourt
- Vuillafans
- Vuillecin
- Vyt-lès-Belvoir
- Andelnans
- Angeot
- Anjoutey
- Argiésans
- Auxelles-Bas
- Auxelles-Haut
- Banvillars
- Bavilliers
- Beaucourt
- Belfort
- Bermont
- Bessoncourt
- Bethonvilliers
- Boron
- Botans
- Bourg-sous-Châtelet
- Bourogne
- Brebotte
- Bretagne
- Buc
- Charmois
- Châtenois-les-Forges
- Chaux
- Chavanatte
- Chavannes-les-Grands
- Chèvremont
- Courcelles
- Courtelevant
- Cravanche
- Croix
- Cunelières
- Danjoutin
- Delle
- Denney
- Dorans
- Eguenigue
- Éloie
- Essert
- Étueffont
- Évette-Salbert
- Faverois
- Felon
- Fêche-l'Église
- Florimont
- Fontaine
- Fontenelle
- Foussemagne
- Frais
- Froidefontaine
- Giromagny
- Grandvillars
- Grosmagny
- Grosne
- Joncherey
- Lachapelle-sous-Chaux
- Lachapelle-sous-Rougemont
- Lacollonge
- Lagrange
- Lamadeleine-Val-des-Anges
- Larivière
- Lebetain
- Lepuix-Neuf
- Lepuix
- Leval
- Menoncourt
- Meroux-Moval
- Méziré
- Montbouton
- Montreux-Château
- Morvillars
- Novillard
- Offemont
- Pérouse
- Petit-Croix
- Petitefontaine
- Petitmagny
- Phaffans
- Réchésy
- Autrechêne
- Recouvrance
- Reppe
- Rievescemont
- Romagny-sous-Rougemont
- Roppe
- Rougegoutte
- Rougemont-le-Château
- Saint-Dizier-l'Évêque
- Saint-Germain-le-Châtelet
- Sermamagny
- Sevenans
- Suarce
- Thiancourt
- Trévenans
- Urcerey
- Valdoie
- Vauthiermont
- Vellescot
- Vescemont
- Vétrigne
- Vézelois
- Villars-le-Sec



En ce qui concerne les mesures « systèmes », seules les exploitations dont au moins une parcelle se situe dans le territoire la première année d'engagement sont éligibles.

2 RÉSUMÉ DU DIAGNOSTIC AGROENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE

L'agriculture occupe environ 47.5 % de la surface du territoire du projet de PAEC (241 571 ha). Les forêts sont très présentes également avec près de 44.76 % de la surface totale. Les autres utilisations du territoire, dont l'urbanisation, représentent 7 % du territoire.

En 2020 dans le Doubs on recense 2 530 exploitations agricoles, la baisse entre 2010 et 2020 est de -24%. La surface moyenne par exploitation est de 87,3 ha de SAU avec une hausse de +27% entre 2010 et 2020. Pour le Territoire de Belfort les évolutions sont plus marquées : près d'une exploitation sur 2 a disparu depuis 2010 (44 %), et la surface des exploitations a quasiment doublé en 10 ans, passant de 45 ha en moyenne en 2010 à 79 ha en moyenne en 2020 (+79,5 %). On recense 250 exploitations agricoles.

La tendance se confirme avec la perte du nombre de chefs d'exploitation. Avec 4 030 chefs d'exploitation en 2020 le Doubs ne perd que 13,8 % de ses chefs d'exploitation alors que ce ratio est de - 16 % au niveau de la région BFC et de - 36 % dans le Territoire de Belfort, où il ne reste plus que 330 chefs d'exploitation en 2020. Ces chefs d'exploitations sont plus âgés dans le Territoire de Belfort que dans le Doubs. Les + de 60 ans représentent 13,5 % dans le Doubs et 25,5 % des chefs d'exploitation dans le Territoire de Belfort.

En matière d'orientation technico-économique, alors que la production animale résiste dans le Doubs à 84,8 % des exploitations en production animale (- 1,4 % par rapport à 2010) dans le Territoire de Belfort elle baisse de - 10,5 % et ne représente plus que 60,1 % des exploitations du département.

En 2010 le ratio des exploitations vendant en circuit court dans le Doubs soit 16,5 % était plus important que dans le Territoire de Belfort à 14,6 %. En 2020 alors que cette part stagne dans le Doubs (+0,2 %), elle augmente fortement dans le Territoire de Belfort + 10,4 % où 25 % des exploitations vendent en circuit court.

Par ailleurs, en termes de SAU déclarée par les exploitations, le Doubs se démarque également du Territoire de Belfort avec 220 800 ha soit + 0,6% de plus qu'en 2010 alors que le Territoire de Belfort, avec 19 700 ha, enregistre une baisse de - 2,6 %. Cela est lié à une forte pression foncière sur le département.

La dynamique agricole est donc très différente entre les deux départements. Le lait AOP Comté et Morbier permet de maintenir l'élevage laitier dans le Doubs, tandis que l'élevage laitier en lait standard recule dans le Territoire de Belfort, au profit d'exploitations spécialisées en grandes cultures. On peut également mettre en évidence le poids plus important du changement climatique dans les stratégies mises en œuvre par les exploitations : sécurisation du stock fourrager, s'accompagnant de fauches plus précoces et plus répétées, augmentation des intrants pour favoriser la pousse de l'herbe, ...

Toutes ces indications sur l'évolution de l'agriculture mettent en évidence une intensification des pratiques avec :

- Une concentration plus élevée du cheptel par exploitation ;
- Un recours plus élevé aux intrants chimiques ;
- Une pression plus forte sur les surfaces en herbe (retournement de prairies permanentes au profit de prairies temporaires plus productives, augmentation du nombre de coupes et fauche de plus en plus précoce)

Cela peut conduire aux impacts suivants :

- Une diminution des prairies permanentes au profit des prairies temporaires et des grandes cultures

- Une baisse de la biodiversité floristique et faunistique des prairies permanentes
- Une dégradation de la qualité de l'eau par l'augmentation du recours aux intrants chimiques.

3 LISTE DES MAEC PROPOSÉES SUR LE TERRITOIRE

Un type de mesure est proposé : les **mesures « systèmes »** pour lesquelles l'exploitant doit obligatoirement demander à engager au moins 90 % des surfaces éligibles à la MAEC de son exploitation ;

| Type de couvert et/ou habitat visé | Enjeu environnemental visé | Code de la mesure | Type de mesure (système ou localisée) | Objectifs de la mesure | Montant | Financement |
|--|--|-------------------|---------------------------------------|---|----------|---------------|
| Surface en herbe de prairies permanentes | Préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau | BF_DOTB_PRA2 | Système | Soutenir les exploitations d'élevage qui valorisent une surface importante en prairie, dont une partie en prairie à forte diversité floristique | 88 € /ha | Etat / FEADER |
| Surface en herbe et terres arables | Introduire davantage d'herbe dans l'assolement, à réduire la part du maïs dans la surface fourragère et à réduire les achats de concentrés | BF_DOTB_HBV1 | Système | Maintenir des systèmes mixtes et faire évoluer des systèmes de production vers une plus forte complémentarité des ateliers animal et végétal. | 121 €/ha | |
| | | BF_DOTB_HBV2 | Système | | 177 €/ha | |
| | | BF_DOTB_HBV3 | Système | | 233 €/ha | |

Une notice spécifique à chacune de ces mesures, incluant le cahier des charges à respecter, est jointe à cette notice d'information du territoire « Doubs - Territoire de Belfort ».

4 MONTANTS D'ENGAGEMENT MINIMUM ET MAXIMUM

L'engagement dans une ou plusieurs MAEC de ce territoire est possible uniquement dans le cas où cet engagement représente, au total, un montant annuel supérieur ou égal à 300 euros. Si ce montant minimum n'est pas respecté lors de la demande d'engagement en première année, celle-ci sera irrecevable.

Par ailleurs, le montant de l'engagement est susceptible d'être plafonné selon les modalités d'intervention des différents financeurs précisées dans la notice spécifique de chaque mesure. Si ce montant maximum est dépassé, la demande devra être modifiée.

5 CRITÈRES DE PRIORISATION DES DOSSIERS

Les critères de priorisation permettent de classer les demandes d'aide lorsque le nombre de demandeurs éligibles est supérieur aux capacités de financement. Dans ce cas, les dossiers sont engagés par ordre de priorité en fonction des critères définis.

Pour la mesure « MAEC Biodiversité - systèmes herbagers et pastoraux » seront prioritaires en :

- 1- les exploitations avec plus de 70% d'herbe
- 2- les exploitations herbagères extensives avec petits ruminants ou bovins allaitants
- 3- les exploitations avec des parcelles situées dans un zonage biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF, Milieux humides, PNR)

Pour les mesures HBV, voici les conditions de priorisations :

- 1- Les exploitations avec moins de 70% d'herbe
- 2- Les exploitations engagées en niveau 3 puis en Niveau 2 puis en Niveau 1
- 3- les exploitations avec des parcelles situées dans un zonage biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF, Milieux humides, PNR)

Ne sont pas prioritaires, les exploitants dont un contrat CAB a été résilié en 2023. Ne sont pas concernées, les parcelles reprises en cours d'engagement et portant une mesure CAB engagée par l'exploitant précédent

6 COMMENT FAIRE LA DEMANDE D'ENGAGEMENT POUR UNE NOUVELLE MAEC ?

Pour vous engager dans une MAEC en 2023, vous devez obligatoirement déposer une demande d'aide avant le 15 mai 2023 lors de votre déclaration PAC dans Télépac :

- En cochant la case correspondant aux MAEC 2023-2027 à l'étape « Demande d'aides » ;
- En dessinant les éléments graphiques pour lesquels une aide est demandée (éléments surfaciques, linéaires ou ponctuels) à l'étape « RPG MAEC/BIO », selon les instructions figurant dans la notice explicative de la télédéclaration des MAEC², en précisant le code de la mesure demandée ;
- En cochant à l'étape « RPG » les surfaces cibles ;

Concernant l'ensemble des mesures, vous devez également déclarer les effectifs animaux autres que bovins dans l'écran correspondant sur Télépac, afin que la DDT(M) soit en mesure de calculer le chargement ou les effectifs animaux de votre exploitation.

² Disponible sur Telepac : <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr>

7 CONTACTS

Pour toute information complémentaire, contacter la structure animatrice du territoire :

Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs Territoire de Belfort

- Isaline EUGENE : 06 69 06 41 70 – ieugene@agridoubs.com
- Camille LECREUX : 06 59 64 56 31 – clecreux@agridoubs.com